

PREAMBULE

Les professionnels et bénévoles sont heureux de vous accueillir au Club Léo Lagrange de Vienne qui est une association d'éducation populaire créée à Vienne en 1963, agréée Jeunesse et Education Populaire, affiliée à la Fédération Léo Lagrange.

Les statuts de notre association permettent d'agir dans des domaines variés : Animations adultes- enfants- Evénements-Insertion-Repair café- Repair vélo...

Le présent règlement intérieur définit les modalités pratiques de fonctionnement des ateliers et des activités pour adultes du Club Léo Lagrange de Vienne, en cohérence avec notre Projet Associatif*.

1. CONDITIONS D'ACCES ET D'INSCRIPTION

Les activités pour adultes sont ouvertes à tous les habitants de Vienne et des communes environnantes, âgés de plus de 18 ans. Une adhésion à l'association est obligatoire pour toute participation aux activités. (Tarifs et modalités disponibles à l'accueil). Les mineurs pourront être accueillis dans les ateliers avec une autorisation parentale et sous certaines conditions.

Les inscriptions aux ateliers se réalisent :

A l'année (de septembre à juin N+1)

A l'unité (par exemple : les samedis découvertes)

Pour chaque atelier proposé, la durée, la rythmicité, le nombre de séances, les coûts et les intervenants sont précisés dans notre plaquette ou sur le site du Club Léo Lagrange.

Une fiche d'inscription est à compléter chaque année scolaire pour chaque nouvel adhérent.

Le Club Léo Lagrange de Vienne est habilité à recevoir des personnes en situation de handicap sous réserve de l'accessibilité des salles et équipements municipaux...

2. INSCRIPTION ET FACTURATION

L'inscription à une activité implique l'adhésion au Club Léo Lagrange).

Tous les tarifs des activités pour adultes sont fixés par le conseil d'administration et sont disponibles auprès du secrétariat ou sur notre site Internet. Toute inscription pour être validée doit être enregistrée et réglée auprès du Club Léo.

Les tarifs aux ateliers hebdomadaires sont forfaitaires et peuvent faire l'objet de remise en cas d'inscription tardive (30% en janvier et 60% en avril).

Des réductions peuvent être accordées pour les personnes en situation particulière (Chômeurs- RSA- jeunes de - de 25 ans).

Pour les ateliers nécessitant des matériaux ou des fournitures pédagogiques particulières, un supplément financier peut être demandé.

Les règlements se font au moment de l'inscription pour la totalité de la période concernée.

3. ABSENCES, ANNULATIONS

Toute activité commencée est due. En cas de force majeure justifiée par l'adhérent (justificatif médical ou professionnel obligatoire), un avoir ou un remboursement proratisé pourra être accordé.

Le Club Léo se réserve le droit de toute modification d'horaire et de lieu ainsi que de tout changement d'animateur pour un

atelier. En cas d'arrêt définitif d'un atelier, un remboursement proratisé sera proposé aux adhérents en fin de saison.

Hors cas de force majeure et ou de dispositions légales imposées par les autorités, si le nombre de séances annuelles d'un atelier hebdomadaire était inférieur à 30 séances, alors un avoir proratisé pourrait être accordé en conséquence, sur simple demande de l'adhérent.

Pour toute annulation, des frais de dossier de 20 € resteront à la charge de l'adhérent.

Stages et activités ponctuelles :

Toute annulation d'une inscription à un stage ou à une activité ponctuelle déclarée avec moins d'une semaine soit 7 jours calendaires, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Les ateliers pour adultes se déroulent entre mi-septembre et le 30 juin (N+1). Les dates exactes de débuts et de fins des ateliers sont définies par la direction avec chaque intervenant en fonction du calendrier annuel.

Fermetures annuelles du Club :

Consulter www.clubleovienne.org et ou le secrétariat du club, 04 74 85 36 52.

Pendant les vacances scolaires (sauf exception validée par la direction) il n'y a pas d'ateliers pour adultes.

4. VIE AU CLUB

Si le comportement d'un adhérent perturbe gravement le fonctionnement de l'activité ou en cas de manquement au présent règlement, une exclusion temporaire, voire définitive pourra être décidée par la direction ou le bureau après audition de l'intéressé.e.

Toute inscription à une activité implique le respect de ce règlement affiché et disponible sur le site du Club Léo Lagrange.

5. DROITS RELATIFS AUX DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018.

Conformément aux articles 15 et suivants le Règlement Général relatif à la Protection des Données 2016/679 «RGPD», vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux traitements de données vous concernant, soit depuis votre espace personnalisé de notre plateforme (portail famille Inoé) soit par mail à l'adresse suivante : leo.rgpd@clubleovienne.org ou par courrier :

Club Léo Lagrange de Vienne, 56 rue de Bourgogne, 38200 Vienne.

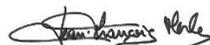
Pour le logiciel INOE, sous-traitant du club Léo Lagrange, les conditions relatives à la Protection des Données sont négociées dans le cadre de notre contrat.

Vous pouvez consulter notre politique RGPD sur notre site internet : www.clubleovienne.fr

Fait à Vienne le 1^{er} juillet 25

Jean François MERLE
Président

Mme ou Mr _____
Adhérent.e saison 2025-2026. Signature.



PREAMBULE

Les professionnels et bénévoles sont heureux de vous accueillir au Club Léo Lagrange de Vienne qui est une association d'éducation populaire créée à Vienne en 1963, agréée Jeunesse et Education Populaire, affiliée à la Fédération Léo Lagrange.

Les statuts de notre association permettent d'agir dans des domaines variés : Animations adultes- enfants- Evénements-Insertion-Repair café- Repair vélo...

Le présent règlement intérieur définit les modalités pratiques de fonctionnement des ateliers et des activités pour adultes du Club Léo Lagrange de Vienne, en cohérence avec notre Projet Associatif*.

1. CONDITIONS D'ACCES ET D'INSCRIPTION

Les activités pour adultes sont ouvertes à tous les habitants de Vienne et des communes environnantes, âgés de plus de 18 ans. Une adhésion à l'association est obligatoire pour toute participation aux activités. (Tarifs et modalités disponibles à l'accueil). Les mineurs pourront être accueillis dans les ateliers avec une autorisation parentale et sous certaines conditions.

Les inscriptions aux ateliers se réalisent :

A l'année (de septembre à juin N+1)

A l'unité (par exemple : les samedis découvertes)

Pour chaque atelier proposé, la durée, la rythmicité, le nombre de séances, les coûts et les intervenants sont précisés dans notre plaquette ou sur le site du Club Léo Lagrange.

Une fiche d'inscription est à compléter chaque année scolaire pour chaque nouvel adhérent.

Le Club Léo Lagrange de Vienne est habilité à recevoir des personnes en situation de handicap sous réserve de l'accessibilité des salles et équipements municipaux...

2. INSCRIPTION ET FACTURATION

L'inscription à une activité implique l'adhésion au Club Léo Lagrange).

Tous les tarifs des activités pour adultes sont fixés par le conseil d'administration et sont disponibles auprès du secrétariat ou sur notre site Internet. Toute inscription pour être validée doit être enregistrée et réglée auprès du Club Léo.

Les tarifs aux ateliers hebdomadaires sont forfaitaires et peuvent faire l'objet de remise en cas d'inscription tardive (30% en janvier et 60% en avril).

Des réductions peuvent être accordées pour les personnes en situation particulière (Chômeurs- RSA- jeunes de - de 25 ans).

Pour les ateliers nécessitant des matériaux ou des fournitures pédagogiques particulières, un supplément financier peut être demandé.

Les règlements se font au moment de l'inscription pour la totalité de la période concernée.

3. ABSENCES, ANNULATIONS

Toute activité commencée est due. En cas de force majeure justifiée par l'adhérent (justificatif médical ou professionnel obligatoire), un avoir ou un remboursement proratisé pourra être accordé.

Le Club Léo se réserve le droit de toute modification d'horaire et de lieu ainsi que de tout changement d'animateur pour un

atelier. En cas d'arrêt définitif d'un atelier, un remboursement proratisé sera proposé aux adhérents en fin de saison.

Hors cas de force majeure et ou de dispositions légales imposées par les autorités, si le nombre de séances annuelles d'un atelier hebdomadaire était inférieur à 30 séances, alors un avoir proratisé pourrait être accordé en conséquence, sur simple demande de l'adhérent.

Pour toute annulation, des frais de dossier de 20 € resteront à la charge de l'adhérent.

Stages et activités ponctuelles :

Toute annulation d'une inscription à un stage ou à une activité ponctuelle déclarée avec moins d'une semaine soit 7 jours calendaires, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Les ateliers pour adultes se déroulent entre mi-septembre et le 30 juin (N+1). Les dates exactes de débuts et de fins des ateliers sont définies par la direction avec chaque intervenant en fonction du calendrier annuel.

Fermetures annuelles du Club :

Consulter www.clubleovienne.org et ou le secrétariat du club, 04 74 85 36 52.

Pendant les vacances scolaires (sauf exception validée par la direction) il n'y a pas d'ateliers pour adultes.

4. VIE AU CLUB

Si le comportement d'un adhérent perturbe gravement le fonctionnement de l'activité ou en cas de manquement au présent règlement, une exclusion temporaire, voire définitive pourra être décidée par la direction ou le bureau après audition de l'intéressé.e.

Toute inscription à une activité implique le respect de ce règlement affiché et disponible sur le site du Club Léo Lagrange.

5. DROITS RELATIFS AUX DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018.

Conformément aux articles 15 et suivants le Règlement Général relatif à la Protection des Données 2016/679 «RGPD», vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux traitements de données vous concernant, soit depuis votre espace personnalisé de notre plateforme (portail famille Inoé) soit par mail à l'adresse suivante : leo.rgpd@clubleovienne.org ou par courrier :

Club Léo Lagrange de Vienne, 56 rue de Bourgogne, 38200 Vienne.

Pour le logiciel INOE, sous-traitant du club Léo Lagrange, les conditions relatives à la Protection des Données sont négociées dans le cadre de notre contrat.

Vous pouvez consulter notre politique RGPD sur notre site internet : www.clubleovienne.fr

Fait à Vienne le 1^{er} juillet 25

Jean François MERLE
Président

Mme ou Mr _____
Adhérent.e saison 2025-2026. Signature.

